

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 2797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 76

AMENDEMENT

présenté par
Mme Mette

ARTICLE 10

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« a *quater*) Le dernier alinéa du III est supprimé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement est un amendement de coordination qui supprime le troisième alinéa du III de l'article L. 333-10 dont, en commission, le contenu a été déplacé au sein du nouveau III *quater* de l'article L. 333-10.

L'amendement vise donc à éviter une redite dans le code du sport.